



COMMUNIQUE DE LA HARC N° 006 /HARC/2026/P

Le Président de la Haute Autorité de Régulation de la Communication écrite, audiovisuelle et numérique (HARC) invite les journalistes, techniciens des médias et auxiliaires de presse ayant déposé un dossier de demande de délivrance ou de renouvellement de la carte de presse à retirer leur carte au Secrétariat de l'institution, à partir **du mardi 11 août 2026**, de **08H 30 à 11H 30** le matin et de **15H à 17H** l'après-midi.

Le Président de la HARC rappelle que la qualité de journaliste professionnel, de technicien des médias et d'auxiliaire de presse est attestée par la détention d'une carte de presse valide délivrée par l'institution de régulation des médias. A ce titre, elle facilite la couverture des manifestations publiques et l'accès aux sources d'information.

Fait à Lomé, le **10 AOUT 2026**



Le Président,

Pitalounani TELOU